



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS DE PASSAGE

Le géomètre du cadastre effectuera des travaux de levé sur le territoire de la commune afin de mettre à jour le plan cadastral.

Il peut être amené dans l'exercice de ses fonctions à pénétrer dans les propriétés particulières, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations. (Loi n° 374 du 6 juillet 1943 validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957).

**Période d'intervention : 2 au 19 novembre 2021**

**Géomètre : François LOUITON**

**Véhicule : Citroën C4 (couleur bleu foncé)**